



VOTRE RÉPONSE A Alfred Wittich Soojarit  
Präsident  
Büntacher 22  
CH-5626 Hermetschwil-Staffeln  
Tel. +41 56 641 06 11  
E-Mail: president@ffh.ch

An die Züchter der Sektionen der  
FEDERATION FELINE  
HELVETIQUE-FFH

Hermetschwil, 10. Dezember 2020

## Application de l'article 6 b du règlement d'élevage

Mesdames et Messieurs,

Nous souhaitons vous informer de l'application suivante de l'article 6b du règlement d'élevage, concernant l'enregistrement des chatons des éleveurs de la FFH.

Jusqu'à présent, la pratique habituelle de nombreux éleveurs était d'annoncer leurs portées en effectuant un paiement correspondant dans les trois mois après la naissance des chatons. La propre demande de pedigree avec tous les papiers nécessaires suivait des fois après des mois.

Il est extrêmement difficile pour le secrétariat d'attribuer ces paiements aux demandes correspondantes.

C'est pourquoi l'article 6 ter du règlement d'élevage et d'enregistrement sera appliqué de manière conséquente à partir du 1.1.2021.

Extrait du règlement d'élevage et d'enregistrement :

**b) l'éleveur doit faire parvenir au secrétariat du Livre d'origines dans les trois mois après la naissance des chatons sa demande d'inscriptions au Livre d'origines, dûment signée par un représentant autorisé de la section, dans laquelle il exerce ses droits ; il joindra la confirmation du paiement (l'ordre du paiement n'est pas accepté). Passé ce délai de trois mois, des amendes seront appliquées.**

À partir du **01.01.2021**, l'éleveur doit donc, dans un délai de **trois mois**, envoyer la **demande de pedigree complète au secrétariat des Livres d'origines.**

Au versement, il faut ajouter une note, qui précise le but du versement. Dans l'ordre de paiement ou le bulletin de versement, inscrire **le nom et le numéro de pedigree** de la mère de la portée ainsi que la **date de la portée.**

Nous vous remercions de votre coopération et vous souhaitons beaucoup de succès avec votre élevage et de magnifiques chatons.

Alfred Wittich Soojarit

Stephanie Feyfar

Präsident FFH

Sekretärin FFH